



## Protégeons-nous du flou artistique !

Dans toutes les directions, et presque tous les services, le brouillard peine à se dissiper sur le plan de **déconfinement** ! Les informations sur les conditions de la reprise du travail :

- sont distillées au compte-goutte,
- changent tous les jours,
- sont trop différentes selon les interlocuteurs pour des situations pourtant similaires...

Chaque chef y va tantôt de son invisibilité, tantôt de ses excès de zèle, parfois de son volontarisme bienveillant ... mais aussitôt contredit par le revirement de l'échelon supérieur. C'est le flou artistique qui règne, et comme toujours, il se retournera contre les agents et leurs conditions de travail !

### Comment en sommes-nous arrivés là ?

Il faut rappeler une chose : **aucun agent n'est responsable ni individuellement ni collectivement de la situation très grave que nous vivons.**

- La casse de l'hôpital public et de la sécu, c'est aux gouvernements successifs que nous la devons. La mauvaise gestion de la crise, c'est au gouvernement actuel.
- Et cette envie de remettre les gens au boulot le plus vite possible sans avoir tous les moyens d'assurer la sécurité, c'est aux patrons et aux hauts-fonctionnaires !
- Le choix d'un déconfinement pour le 11 mai, très prématuré de l'avis de nombreux spécialistes, en particulier Ile-de-France, vise surtout à refaire tourner la machine à profit !

C'est pourquoi aucun agent ne doit être tenu responsable des difficultés d'organisation dans les services actuellement, ni en payer le prix par une surcharge de travail ou une augmentation des cadences. Au contraire, le temps est la reprogrammation des activités : la réflexion ne doit rien céder à la précipitation.

### La Ville de Paris entretient le flou

L'administration parisienne organisée telle une armée mexicaine ne fait pas vraiment mieux. Il y a tellement de chef que personne ne commande. Quand nos édiles jouent avec le gouvernement à se refiler la patate chaude du déconfinement, elle ne prend pas ses responsabilités, en particulier dans les écoles. Nombre d'agents, qu'ils soient déployés sur le terrain, en télétravail ou en ASA sont maintenus dans l'incertitude quant à une éventuelle reprise et ses conditions à partir du 11 mai. La **surcommunication** de l'administration est **contreproductive** et n'apporte pas de réponse :

- Quels équipements de protection ?
- Quelle organisation du travail et de sa sécurité ?
- Quelle consultation des agents ?
- Quelle date pour les réouvertures au public pour les équipements accueillant les Parisiens ?

### Il faut appliquer les recommandations de la MISST

Pourtant, la Mission Inspection Santé Sécurité au Travail (MISST) a fait des recommandations claires. Elles impliquent une reprise en douceur, préservant les plus fragiles d'entre nous, vérifiant des conditions d'hygiène indispensables. Il serait impensable que la Ville de Paris ne mette pas, ces recommandations en place, d'autant que les organisations syndicales comptent les enrichir.

### Pour une reprise progressive de l'effectif

La première chose à faire, qui pourtant ne l'est toujours pas, est de préciser qui reprendrait le travail. Pour nous,

syndicalistes, il est indispensable que les collègues qui ne peuvent se rendre au travail qu'en **transports en commun** restent autant que possible chez eux, pour les protéger mais aussi pour éviter le redémarrage de la propagation du virus. **Les modalités de fonctionnement des services doivent intégrer cette préoccupation.**

Les collègues qui présentent des **risques particuliers** face à cette épidémie resteraient chez eux. Enfin, ceux qui refusent de mettre leurs **enfants à l'école**, suivant en cela les recommandations des spécialistes, continueraient à les garder à la maison **en ASA**, y compris au-delà du 2 juin. **Les restrictions ou ambiguïtés sur ces deux points doivent être levées.**

### **Pour une reprise raisonnée sur le terrain**

De nombreux chefs zélés prévoient déjà une reprise musclée ! Les effectifs seront réduits, et sur beaucoup de sites la charge de travail pourrait augmenter ! **Nous refusons que le rattrapage du boulot accumulé pendant le confinement se fasse sur le dos des collègues présents.**

- Augmentation de la charge de travail et des cadences : c'est non !

La vitesse de réalisation des tâches devra même baisser pour respecter les mesures d'hygiène comme la distanciation. C'est bien le minimum car il ne faut pas oublier la charge mentale qui découle de la crise sanitaire et du confinement. **Aucune pression ne doit être faite sur les agents !**

### **Nos outils protecteurs : Droit de retrait – Droit d'alerte**

Partout où les agents se sentent en danger, où la distanciation physique ne pourra être appliquée, où les conditions d'hygiène garantissant la santé de toutes et tous ne seront pas respectées, nous soutiendrons les collègues qui décideront de faire usage de leur **droit de retrait**.

**Les mandatés des syndicats dans les CHSCT** sont là, en votre nom, pour apporter ce soutien et intervenir sur le fonctionnement des services et l'hygiène et la sécurité au travail. Ils peuvent aussi exercer leur droit d'alerte, pour dénoncer la désorganisation généralisée et déclencher des enquêtes : **chacun se doit de les solliciter pour réaliser un bouclier protecteur de toutes et tous.**

*Un agent ou un groupe d'agents estime que sa situation de travail présente un danger grave et imminent peut décider de cesser le travail. Ce retrait ne doit pas créer une situation dangereuse pour autrui.*

*L'agent ou le groupe d'agents informe le supérieur hiérarchique (à l'oral et mieux par écrit via le registre Santé au travail ou par mail). Aucune sanction ne peut être prise à l'encontre de l'agent ou du groupe d'agents, sauf abus manifeste (danger totalement inexistant). Le supérieur hiérarchique ne peut exiger la reprise du travail : il doit informer la Direction et le bureau de prévention qui doivent immédiatement informer les représentant-e-s des personnels du CHSCT. **La Direction doit évaluer la réalité du danger et y apporter des actions correctives.***

Pour nous contacter et vous informer :

**Une assemblée générale téléphonique des personnels de la Ville de Paris aura lieu jeudi 14 mai à 18h. Nous vous communiquerons prochainement les modalités d'inscription à cette AG.**

[cgt@us-cgt-spp.org](mailto:cgt@us-cgt-spp.org)

[SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr](mailto:SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr)

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

Caisse de grève : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/41fl6ye6>

